

FICHE MEMO

ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES MUNICIPAUX

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

RESTAURANT SCOLAIRE (MATERNELLES ET ELEMENTAIRES)

Réservations

Etape 1

Réaliser l'**inscription administrative** au service de restauration scolaire via le portail famille, en cochant la **case dédiée** (sur l'enfant concerné, espace Informations puis Infos complémentaires)

Etape 2 Pour les familles possédant déjà un compte

L'accès de l'année scolaire précédente à l'application est toujours valide. **Sauf si l'étape 1 n'a pas été réalisée dans les délais**

Etape 2 Pour les nouveaux arrivants

Un code d'accès à l'application de réservation est adressé par le prestataire Elios (courant août)

Etape 3 Réservation des repas

Via l'application App' table ou via le portail <https://apptable.elior.com/connexion>

Modifications

Selon les délais suivants :

Vendredi de la semaine précédente pour les **lundis et mardis**

Le **mardi** pour le jeudi

Le **mercredi** pour le vendredi

Absences

Les absences ne sont pas facturées pour les motifs suivants :

- Décès d'un membre de la famille*
- Fin ou interruption d'activité d'un ou des deux parents*
- Absence de l'enseignant
- Grève de l'enseignant
- Maladie* (certificat médical ou ordonnance au nom de l'enfant)

***Un justificatif doit être produit dans les 5 jours** qui suivent l'absence soit en déposant le justificatif auprès du Chef restaurant soit en l'adressant par mail à av004012@elior.com

Sorties ou voyages scolaires :

Désinscrire votre enfant depuis l'application (ou le portail App Table) en respectant le délai de prévenance

Tarification / Paiement

Tarification au quotient familial :

Quotient familial	Tarif unitaire par repas maternel	Tarif unitaire par repas élémentaire	Tarif unitaire par repas adulte	Tarif unitaire pour les « PAI » (panier fourni par les familles)
Jusqu'à 1000 €	1,00 €	1,00 €	8,20 €	1,60 €
1001 €-1300 €	5,10 €	5,50 €		
1301 € - 2 500 €	5,65 €	6,05 €		
Au-delà de 2 500 €	5,80 €	6,20 €		

2€ de pénalité par repas (en sus du prix du repas) pour les repas non réservés ou réservés hors délais

ACCUEIL DU MATIN ET ETUDE DU SOIR (ELEMENTAIRES)

Organisation

Ecole élémentaire Louis GUILLEMOT	
Classes	CP au CM2
Accueil du matin	De 7h30 à 8h20
Accueil du soir	De 16h30 à 18h00 Les départs sont possibles <u>uniquement</u> aux horaires suivants : 17h00 - 18h00
Lieu	Ecole élémentaire : 116 rue centrale
Contact	Portable périscolaire : 07-85-72-24-99 URGENCE UNIQUEMENT

L'étude du soir est uniquement surveillée et non dirigée. Les enfants peuvent, selon leurs souhaits, pratiquer une activité ou réaliser leurs devoirs. Il appartient à chaque famille de s'assurer du suivi des devoirs.

Réservations

Réservations aux services périscolaires sur le portail des familles AIGA-INOE, accessible via :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11699089#connexion&115904>

2 créneaux de réservations sont possibles pour l'étude du soir : 16h30-17h00 ou 16h30-18h00

La réservation est possible dans la limite des places disponibles

Absences/Annulation

Les modifications se font sur le portail familles exclusivement

Modification avant 13h00 le vendredi pour l'ensemble de la semaine suivante

Facturation et règlements

FORFAIT ANNUEL D'ADHESION AUX SERVICES PERISCOLAIRES ELEMENTAIRES DE **15€** PAR FAMILLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE

ACCUEIL DU MATIN :

Tarif à la séance, selon le barème de quotient familial suivant :

Tranche de quotient familial	Moins de 900€	0.80€
	De 901€ à 1300€	0.90€
	De 1301€ à 2500€	1.00€
	Plus de 2500€	1.10€

Les enfants doivent être accompagnés jusqu'au local

FACTURE TRIMESTRIELLE lorsque le montant dû atteint 15 € minimum

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR :

Service gratuit, sauf pénalités :

- Défaut d'inscription au service ou absence injustifiée : **3€ par séance**
- Pénalité possible en cas de 3 retards constatés.

Modifications exceptionnelles hors délais

Contacter le service par téléphone au 04 78 91 24 55

Le **mail doit être réservé aux demandes non urgentes** ou d'ordre administratif

Les informations relatives au fonctionnement (notamment le règlement de service) sont disponibles sur l'espace famille ou sur le site internet www.commune-montanay.fr, rubrique grandir à Montanay, sous rubrique périscolaire

L'accès aux services est possible si le dossier administratif est complet et si les réservations ont été faites dans les délais